

Non approuvé

**Procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'établissement
du Centre de formation générale des adultes
tenue le 28 octobre 2020**

Étaient présents :

Madame Michèle Lazure	Monsieur Stéphane Thériault
Monsieur Daniel Chiasson	Monsieur Simon Ducharme
Madame Catherine Imbeault	Monsieur Lili Bian
Madame Mannon Bédard	Madame Myriam Fauvelle
Madame Marie-Ève Longtin	Madame Dominique Lafleur
Madame Erminia Merlo	

Était absente : Madame Amélie Robert

1. Questions du public

Madame Dominique Lafleur souhaite la bienvenue aux deux personnes du public, Madame Josée Chartrand, directrice adjointe et madame France Lévesque, enseignante. Aucune question de la part du public n'est posée.

2. Préambule

2.1 Accueil des membres

Madame Lazure souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.2 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17h18.

Madame Erminia Merlo demande que la séance soit enregistrée à la demande d'autres membres du personnel non présents. Madame Dominique Lafleur explique qu'elle a consulté madame Nathalie Marceau de la CSSDGS et qu'il n'y a aucune obligation concernant ce point. Certains membres se questionnent sur l'utilité de l'enregistrement. Madame Lazure propose de revenir sur ce point lors de la prochaine séance et, si nécessaire, un vote pourra avoir lieu.

2.3 Insertion des affaires nouvelles et adoption de l'ordre du jour

Proposée par : Marie-Ève Longtin

Appuyée par : Catherine Imbault

Résolution 2021-06

3. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2020

Proposée par : Mannon Bédard

Appuyée par : Stéphane Thériault

Résolution 2021-07

4. Suivi au procès-verbal du 30 septembre 2020

Madame Lafleur mentionne qu'elle va présenter le calendrier des séances et explique qu'il y aura des petits changements concernant le plan d'action pour le choix du nouveau nom du centre.

5. Calendrier de travail de la direction

Madame Dominique Lafleur nous présente le calendrier de travail. Il nous sera envoyé par courriel par la suite.

Proposée par : Erminia Merlo

Adoptée par : Myriam Fauvelle

Résolution 2021-08

6. Plan d'action pour le choix du nouveau nom pour notre centre

Madame Lafleur explique qu'il ne s'agit pas de « trouver un nouveau nom », mais qu'il s'agit plutôt d'un « changement de nom ». Donc, ce dossier relèvera du conseil d'établissement. Madame Lafleur nous explique le document *Procédure pour changement du nom d'un établissement*. Éléments importants à retenir :

- Comporter un message conforme à la vocation du centre
- Respecter les règles d'usage de la langue française
- S'assurer de la pérennité
- Aucun nom commémoratif
- Consulter la commission de toponymie

Nous devons suivre les étapes du document de la CSSDGS « *Procédure pour changement du nom d'un établissement* »

Madame Erminia Merlo demande quel sera le moyen de diffusion de l'information. Elle mentionne que la communauté devrait être consultée. Elle demande si les membres de la communauté siégeant sur le CÉ peuvent diffuser l'information dans leur milieu. Les trois membres du CJE, ainsi que Myriam Fauvelle qui représente la MRC du Roussillon au secteur des jeunes, nous confirment qu'ils pourront consulter leur milieu.

Madame Lafleur propose qu'un document *Microsoft FORMS* soit envoyé aux élèves et aux membres du personnel. Dans ce document, il y aura deux propositions concernant le nom du centre et une proposition pour le nom de chaque édifice (le mot *pavillon* n'étant plus accepté). Chaque personne pourra cocher sa préférence et pourra aussi ajouter son propre choix de nom (sur une ligne additionnelle réservée à cet effet). Il sera clairement mentionné que le futur nom devra comporter les mots « centre » et « adultes ». Il sera aussi expliqué de faire attention à la *vocation* de chaque *édifice*. Par exemple, on ne pourrait pas nommer un édifice « Édifice Francisation » puisque la vocation de cet édifice risque de changer ultérieurement.

Madame Lafleur explique que c'est la graphiste de la CSSDGS qui s'occupera de la conception du logo (tout en respectant les suggestions des gens). Un budget de 3 500\$ sera mis de côté à la révision budgétaire du mois de novembre pour défrayer les coûts inhérents au changement de nom.

Madame Lafleur reviendra avec le projet de consultation complet à la prochaine séance du 25 novembre 2020. Le projet de consultation sera soumis au CA de la CSSDGS. Suite à l'autorisation du CA, nous pourrons procéder à la consultation.

7. Budget final 2019-2020

Madame Lafleur explique le bilan final de l'organisation scolaire 2019-2020.

Elle nous présente par la suite, le budget final 2019-2020 pour le CEAG et l'ACCORE.

Elle nous explique que le déficit organisationnel, le plan de redressement de 110 928\$ et le déficit au budget de fonctionnement du CEAG, seront remboursés en totalité par les surplus de l'ACCORE.

Madame Lafleur explique qu'elle devra prévoir au budget révisé un montant pour les coûts engendrés par la COVID, car nous n'avons pas encore reçu toutes les informations sur les remboursements à venir du gouvernement.

8. Formation pour tous les membres du CÉ

Madame Lafleur explique qu'une formation pour les membres du CÉ est exigée par le ministère de l'Éducation. Les membres ont reçu un lien par courriel afin d'accéder à la formation. Les membres ont le devoir d'écouter la première *capsule* et de lire le document *Cahier des membres et de la direction*, et ce, pour la prochaine séance du 25 novembre 2020.

9. Nouvelle du centre CFGA

9.1 Suivi COVID-19

Retour progressif d'une enseignante.
Enseignement à distance pour une autre enseignante.
Saint-Rémi avait dû fermer. Réouverture le 21 octobre.
Tous les suivis ont été faits. Aucun autre cas

Simon Ducharme rapporte que le port du masque ne semble pas être un problème pour les élèves du CEAG. Il mentionne que la décision a été prise de le porter « en tout temps ».

Madame Lafleur explique que le masque est obligatoire si les deux mètres de distance ne peuvent pas être respectés. Dans le cas où les deux mètres sont respectés, le port du masque n'est pas obligatoire.

10. Autres points

10.1 Francisation

Puisqu'il est plus difficile d'accueillir de nouveaux élèves en temps de COVID (manque d'espace physique), une classe TEAMS a été créée afin de ne pas refuser d'élèves, particulièrement ceux et celles subventionnés par le CLE ou le MIFI. Cette option peut être reconduite à la prochaine session si nécessaire.

Madame Lafleur explique que l'enseignante a le choix d'enseigner de la maison si elle le désire, et ce, à la suite des recommandations faites par monsieur Legault concernant les possibilités du télétravail.

Madame Isabelle Girard (directrice adjointe) « fait partie » de la classe TEAMS et peut donc interagir à tout moment avec les élèves et l'enseignante.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h41.
Adopté à l'unanimité.

Michèle Lazure, présidente

Dominique Lafleur, directrice

